

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Information sur une forte concentration en ozone et recommandations

La Préfecture du Loiret a émis un message de vigilance pour une concentration en ozone en augmentation sur l'agglomération d'Orléans à partir du 20 juillet 2016 durant 24 heures. En forte concentration, l'ozone peut occasionner des irritations oculaires, nasales et respiratoires.

Recommandations pour limiter les effets d'une forte concentration en ozone sur votre santé

- Personnes sensibles :
 - Privilégiez les activités calmes.
 - Evitez les exercices physiques intenses.
 - Reportez, autant que possible, toute compétition sportive qu'elle soit prévue à l'intérieur ou à l'extérieur.
- Parents/Personnels s'occupant d'enfants/Personnels encadrant les aînés :
 - Soyez vigilant quant à l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...).
 - Consultez un médecin en cas de gêne respiratoire inhabituelle.
- Tout public :
 - Evitez de fumer.
 - Evitez l'usage des solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires.

Les bons gestes pour atténuer le phénomène

- ⇒ Modifiez le format des épreuves compétitives de sports mécaniques : réduction des temps d'entraînement, d'essais...
- ⇒ Privilégiez le covoiturage, les transports en commun...
- ⇒ Favorisez les modes de déplacements à vélo ou à pied...
- ⇒ Décalez dans le temps les travaux de fertilisation, d'épandage ou de labours.
- ⇒ Privilégiez un mode de conduite moins polluant en réduisant la vitesse.
- ⇒ Réduisez l'usage des véhicules diesel non équipés de filtres à particules.
- ⇒ Evitez l'usage des solvants, colles et peintures.

Les services de la Mairie d'Orléans informent les habitants

- ⇒ Suivez les messages sur les 16 panneaux électroniques d'information.
- ⇒ Le site Internet www.orleans-agglo.fr apporte les dernières recommandations et informations sur l'épisode. Ou rendez-vous sur www.ligair.fr pour suivre l'évolution du phénomène en différents points du territoire (Lig'Air assure la surveillance de la qualité de l'air en région Centre et fournit des données et des prévisions journalières).
- ⇒ Des messages d'information sont diffusés dans les établissements accueillant du public sensible (crèches, foyers-logements). Les agents de ces structures veillent à l'application de mesures simples et sont vigilants sur l'état de santé des personnes fragiles.